

SEANCE DU VINGT-SIX MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 20
(Monsieur le Maire ne prend pas part au
vote)

Convoqués le :
20/03/2024

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjointes au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK,

Etaient absents : Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Nadège DRISSI Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michelle WIBRATTE.

Secrétaire de séance : Hervé BOURGUIGNON

=====

**POINT 2024-17- Examen du Compte Administratif – Budget Principal -
EXERCICE 2023**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2311-5,

VU le budget primitif et les décisions modificatives budgétaires et la décision modificative technique de cession de l'exercice 2023,

A l'issue de la présentation du compte administratif, le Conseil Municipal, placé temporairement sous la présidence de Monsieur Hervé BOURGUIGNON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur le Maire de Moulins-lès-Metz,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	1 252 136,94 €	5 572 383,60 €	6 824 520,54 €
DÉPENSES	904 297,17 €	4 547 337,57 €	5 451 634,74 €
RÉSULTAT N-1	-166 557,25 €	1 320 691,21 €	1 154 133,96 €
Solde d'exécution	181 282,52 €	2 345 737,24 €	2 527 019,76 €
Restes à réaliser :			
Recettes	0 €		0 €
Dépenses	728 556,77 €		728 556,77 €
Solde d'exécution	-728 556,77 €		-728 556,77 €
RÉSULTAT CUMULÉ	-547 274,25 €	2 345 737,24 €	1 798 462,99 €

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 19 mars 2024

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2023, arrêté comme ci-dessus, par

20. voix pour,
0 voix contre,
0 abstentions

(M. BAUCHEZ, Maire de Moulins-lès-Metz, ayant quitté la séance, ne prend pas part au vote)

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 26/03/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20240326-2024-17-DCMa-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024
Notification : 28/03/2024

Le secrétaire de séance,
Hervé BOURGUIGNON



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.